

l'examen des vertus puisse commencer devant la Sacrée Congrégation.

On le voit donc, la cause du Vénérable Père Eymard est dans sa phase la plus importante, puisque la réunion du 23 novembre peut être définitive.

Toutefois, si nous avons le droit d'ouvrir notre cœur à l'espérance et même de compter sur la glorification, dans un avenir prochain, de celui que toute âme où règne l'amour du divin Sacrement de nos autels, peut bien appeler également son Père et son Modèle, n'oublions pas qu'un si heureux résultat est subordonné à notre confiance dans les mérites et l'intercession du serviteur de Dieu; dès lors redoublons de ferveur dans nos prières pour obtenir le secours divin à ceux qui doivent mettre en pleine lumière les vertus du Vénérable(1).

En terminant ce court aperçu d'une Cause qui nous est chère et dont nous attendons l'issue avec confiance, sans prétendre devancer en rien le jugement de la Sainte Eglise, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, que dès maintenant nous possédons trois faits extraordinaires attribués à l'intercession du serviteur de Dieu et qui semblent bien offrir toutes les garanties nécessaires pour être présentés en temps voulu à l'examen de la S. C. des Rites.

Les personnes qui désireraient des reliques du Vénérable peuvent s'adresser à la rédaction du "Petit Messager". Par ailleurs, celles qui auraient connaissance de guérisons ou faits extraordinaires attribués à l'intercession du Vénérable Père Eymard rendraient à sa cause un précieux service en nous les signalant.

(1) Les lecteurs du "Messager" le feront d'autant plus volontiers que l'un d'eux est le Supérieur général de la Congrégation du T. S. Sacrement; le T. R. P. Eugène Couet, a été nommé le 7 février 1916 Consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites par S. S. Benoît XV.